

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1-VALIDITE

Les présentes conditions générales de vente régiront tous les contrats conclus entre la société ATOUT LUMIERE, le « Vendeur » et ses clients, les « Acheteurs ». Toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion aux conditions générales de vente ci-après qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation expresse et écrite de la part du Vendeur. Toute modification apportée à ces conditions n'est valable que si le Vendeur l'a expressément accepté par écrit.

2-COMMANDES / OFFRES :

-Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation écrite des deux parties, par email ou télécopie, en référence au devis ou en retour du devis signé. Aucune commande, en particulier de produits non standard, ne pourra être annulée partiellement ou totalement sauf accord expresse et écrit du Vendeur.
-Les offres écrites ne sont valables que pour la période de validité précisée sur l'offre.
-Tous les dessins, photos, désignations sont donnés à titre indicatif, sauf erreur typographique ou d'impression, et sont propriété exclusive du Vendeur.
-Le Vendeur se réserve le droit de modifier produits et matériels sans préavis.
-Les études et recommandations sont faites bénévolement et données à titre purement indicatif. Elles n'engagent pas la responsabilité du Vendeur. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient à l'Acheteur sous sa propre responsabilité de les contrôler et de vérifier qu'elles soient applicables à la destination finale du produit.
-La conception et le développement d'un nouveau produit donnera lieu à facturation avec règlement de 30% du montant à la commande.

3-PRIX :

-Les tarifs sont donnés à titre indicatif (sauf erreur typographique ou d'impression) et sont révisables sans préavis selon les fluctuations économiques, monétaires, fiscales ou hausses de nos fournisseurs. Les prix s'entendent pour les unités d'emballage définies par nos fournisseurs.
-Les marchandises sont facturées selon les tarifs en vigueur le jour de la commande.
-Les prix indiqués sur nos tarifs s'entendent hors taxes.

4-LIVRAISON :

-Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Le Vendeur ne peut en aucun cas être tenu à une indemnité quelconque en cas de retard.
-frais de transport : le montant des frais de transport est indiqué sur les devis remis au client.
-Nos produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur. Il appartient à l'acheteur de vérifier à réception de la marchandise, la conformité de la livraison ainsi que l'existence de dégâts apparents, ou de tout manquant par rapport au bulletin de livraison joint ou au nombre de colis indiqué sur le récépissé de transport (la mention « sous réserve de déballage et de contrôle » ou toutes mentions similaires, n'ont aucune valeur juridique et ne donnent droit à aucun recours). Les réserves doivent être confirmées par lettre recommandée au transporteur dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison. Faute de respecter cette procédure, les dommages sont présumés avoir été subis après la livraison. Suite à ces notifications de réserves, il appartient à l'Acheteur d'exercer tout recours éventuel contre le transporteur.
En cas de non-conformité avec la commande, il doit en avvertir le Vendeur dans un délai de cinq jours calendaires si le vice est apparent, et dans le même délai à partir du moment où il en aura eu connaissance si le vice est caché. Faute de quoi la livraison est considérée comme acceptée. Les défauts de matière, ainsi que les erreurs de dimensions, de qualité, de quantités, de poids, n'obligent le Vendeur qu'à l'échange pur et simple des produits incriminés, ces derniers redevenant la propriété du Vendeur.

5-CONDITIONS ET GARANTIES DE PAIEMENT, PENALITES :

-Les paiements s'entendent NET et SANS ESCOMPTE aux échéances inscrites sur la facture.
-Dans le cas de règlements convenus par traites, celles-ci devront être retournées à notre siège social dûment acceptées et domiciliées au plus tard quinze jours calendaires après leur réception par l'Acheteur.
-Les délais convenus s'entendent « à compter de la livraison ». Toute stipulation prévoyant les décalages en cas de réception par le client de nos factures après une certaine date est réputée nulle et non écrite.
-Sauf stipulation expresse contraire figurant dans le bon de commande, le Vendeur se réserve la possibilité d'effectuer des livraisons partielles avec facturation partielle correspondante, l'Acheteur ne pouvant en aucun cas se prévaloir de l'attente du solde du matériel commandé pour différer le paiement du matériel reçu
-Tout paiement intervenant après la date indiquée sur la facture entraîne une obligation de paiement de pénalités de retard, dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal plus l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 euros par facture, décret 2012-1115 du 2 octobre 2012.
-Le Vendeur pourra déclarer -L'exigibilité immédiate et anticipée de tout encours de l'Acheteur.
-La suspension de la livraison des commandes et de toute assistance technique en cours.
-La modification des conditions particulières de paiement éventuellement consenties.
-Clause pénale : conformément à l'article 1226 du code Civil en cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées en sus des intérêts moratoires, d'une indemnité de 15% de leur montant.
-Le Vendeur se réserve le droit de subordonner à tout moment l'exécution des marchés, même après livraison partielle, au règlement comptant, ou à la fourniture de garanties et ce, qu'elles que ce soit les modalités de paiement prévues et sans avoir à justifier ses raisons.

6 RESERVE DE PROPRIETE :

De convention expresse, les marchandises restent la propriété du Vendeur jusqu'à paiement intégral du prix.

7-CLAUSE RESOLUTOIRE :

En cas d'inexécution par l'Acheteur de l'une de ses obligations, et huit jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée en tout ou partie sans effet pendant ce délai, le contrat de vente sera résolu de plein droit et sans formalités si bon semble au Vendeur. Les matériels devront être restitués à la première demande écrite, aux frais, risques et périls de l'Acheteur qui s'y oblige, et ce sous réserve de tous dommages-intérêts.

8-GARANTIES :

-La garantie applicable donne droit à la réparation ou à l'échange selon l'avis technique du fabricant.
-Le Vendeur s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour obtenir du fabricant qu'il remédie à tous vices de fonctionnement provenant d'un défaut dans la conception et/ou la fabrication du produit L'obligation du Vendeur ne s'applique pas en cas de vices provenant d'une conception imposée par l'Acheteur. Le remplacement ou la réparation de la marchandise vendue ne peut être effectué qu'au retour de la marchandise. Le remplacement d'un article n'est possible que dans le cas de conservation de l'article dans son emballage d'origine, accompagné de la facture correspondante et de la description exacte de l'article souhaité en remplacement.
-Les marques que nous distribuons bénéficient d'une garantie légale de 1 an pièces et main d'œuvre. Toutefois, des bons de garantie spécifiques étendant cette garantie peuvent être édités pour certaines marques ou certains produits. Dans tous les cas, la garantie ne couvre pas les pièces d'usure, les lampes, les pannes liées à un mauvais entretien, au non-respect des règles d'utilisation ou de mise en service ainsi que tout accident quel qu'en soit la cause. Les frais de port aller sont à la charge de l'Acheteur. L'immobilisation du produit ou les frais d'intervention sur site ne peuvent en aucun cas donner lieu à indemnité.
Sont exclus de la garantie les produits qui auraient été ouverts, modifiés ou réparés par un tiers non agréé par le Vendeur. Les risques résultant du transport, d'une utilisation autre que celle indiquée dans la documentation du fabricant ou n'étant pas installés conformément à la documentation du fabricant sont exclus de la garantie.
PROCEDURE : Le matériel doit nous être retourné en port payé, correctement emballé, accompagné d'un document à en-tête de l'Acheteur, daté et signé, décrivant la panne. Pour une intervention sous garantie, l'Acheteur devra joindre impérativement une copie de la facture d'achat ou du bon de garantie. En l'absence de ces documents, la date de mise en service du matériel concerné sera celle de la facturation issue du Vendeur. Dans le cas où le matériel retourné sous garantie ne nécessiterait qu'une intervention mineure du type échange de lampe ou remplacement de fusible, les frais de prise en charge seront facturés. L'envoi de pièces détachées sous garantie nécessite le retour préalable des pièces posant problème. Dans le cas d'une expédition antérieure au retour du matériel posant problème, une facture sera émise, recouvrable en contre remboursement. Le retour effectif de la pièce défectueuse et acceptée comme telle au titre de la garantie par notre service technique, donnera lieu à une note de crédit.

9-DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE :

-Les plans, études, calculs et documents établis par le Vendeur demeurent sa propriété. Ils ne peuvent être communiqués, reproduits ou exploités sans accord préalable expresse et écrit du Vendeur.

10-RESPONSABILITE :

L'Acheteur accepte la responsabilité relative au cycle de fin de vie des produits qu'il achète.

11-TRIBUNAL COMPETENT :

En cas de litige quelconque relatif à l'exécution du présent contrat, le tribunal de commerce du siège social du Vendeur sera seul compétent.